

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 8 juillet 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **DTUP 002-435/11/CC**

### **■ Approbation du bilan de la concertation préalable pour la réalisation d'une ligne de Bus à haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université Saint Jérôme à Marseille (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements) - Lancement de l'enquête publique.**

**DIFRA 11/6179/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération DTUP 005-2287/10/CC du 1<sup>er</sup> octobre 2010, le Conseil de Communauté a approuvé le lancement de la concertation préalable relative à la réalisation de la Ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre le technopole de Château Gombert et l'université de Saint Jérôme à Marseille (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements).

Les modalités de cette concertation préalable ont fait l'objet d'un avis de presse dans les journaux « La Marseillaise » et « La Provence » du 7 janvier 2011.

L'information a été également relayée par voie de presse dans les quotidiens régionaux, les radios locales ainsi que sur le site internet de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole qui a intégré sur une page WEB, l'avis de concertation et la plaquette de présentation du projet.

De son côté, la mairie des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille a relayé l'information relative à la concertation en faisant paraître un article sur la page d'accueil de son site internet assortie d'un lien renvoyant vers un registre d'observations virtuel pour permettre à la population de laisser des commentaires sur le projet pendant toute la durée de la concertation.

Cinq expositions permanentes constituées de cinq panneaux de présentation chacune se sont tenues du vendredi 7 janvier 2011 au vendredi 4 février 2011 inclus (soit quatre semaines consécutives) au siège institutionnel de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (Jardins du Pharo), dans les locaux de la mairie des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements, au centre d'animation de Saint Jérôme, à la Faculté de Saint Jérôme et au Technopôle de Château-Gombert. Dans chacun des lieux d'exposition, un registre était mis à la disposition du public afin de recueillir les avis.

Trois réunions publiques ont également été organisées afin de présenter le projet à la population :

- le vendredi 14 janvier 2011, à 12h00, dans les locaux de l'Ecole Centrale Marseille du Technopôle de Château Gombert situés au 38, rue Joliot Curie 13 013 Marseille (Amphi 1 – 2<sup>ème</sup> étage), pour les résidents des quartiers de Château Gombert, de la Grave, des Médecins et alentours ;
- le vendredi 21 janvier 2011, à 12h00, à l'amphithéâtre de la Faculté de Saint Jérôme situé avenue Escadrille Normandie Niémen 13 014 Marseille, pour les résidents des quartiers de Saint Jérôme, de Saint Mitre et alentours ;
- le vendredi 28 janvier 2011, à 17h30, au Centre culturel de la Rose (Traverse de la Semoulerie 13 013 Marseille - salle entraide 13), pour les résidents du quartier de La Rose et alentours.

Les techniciens de la Communauté Urbaine ainsi que le maître d'œuvre étaient présents sur les lieux des réunions publiques pour répondre aux questions des riverains sur le projet.

Cette consultation a suscité un grand intérêt auprès du public.

Les commentaires formulés sur les registres et sur le site internet de la mairie des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements sont très variés et portent parfois sur des sujets beaucoup plus vastes, non directement concernés par le projet de BHNS Château Gombert – Saint Jérôme.

**Signé le 8 Juillet 2011**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011**

Les principaux thèmes abordés concernent :

- le tracé du BHNS ;
- la conception technique du projet ;
- le stationnement ;
- le cadre de vie/l'environnement ;
- la prise en compte des modes doux ;
- la restructuration du réseau de bus ;
- le fonctionnement des BHNS ;
- le calendrier du projet.

Les observations formulées ne remettent pas en cause les objectifs généraux du projet. Toutefois, les propositions exprimées au cours de cette concertation seront étudiées et analysées dans le cadre des études qui vont se poursuivre pour réaliser le projet.

Le bilan de la concertation préalable relative au projet de BHNS Château Gombert – Saint Jérôme est joint à la présente délibération.

Par ailleurs, en application de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine seront précédés d'une étude d'impact et feront l'objet d'une enquête publique.

La création de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université de Saint Jérôme entre donc dans les champs d'application du Code de l'Environnement.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 005-2287/10/CC du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il convient d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université de Saint Jérôme à Marseille (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements) ;
- Qu'il est nécessaire de poursuivre les procédures administratives nécessaires au bon déroulement de l'opération et notamment de procéder au lancement de l'enquête publique relative à la création de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université de Saint Jérôme à Marseille.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé, le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopole de Château Gombert et l'université de Saint Jérôme à Marseille (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements) ci-après annexé.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment l'enquête publique.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI